



Procès-verbal du Bureau Directeur, 23 novembre 2020 - Visio conférence

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, MOREL Carine, PEAN Patrick, RIPERT Alain, STOFFER Françoise

Excusés : COLOMBANI Frédéric

Participant : CADEI Franck, MALFONDET Gilles, RENAUD Christine, SOBIERAJ Daniel (CD 01)

Préambule

Alain Ripert ouvre la séance à 18h35.

Les comptes-rendus des précédents BD sont validés par les personnes présentes (24/09, 02/10, 12/10, 02/11, 07/11).

Répartition de l'enveloppe PACTE de développement

Les présidents de comité se sont réunis afin d'échanger sur ce point et ont demandé à reconduire le mode de répartition de la saison dernière.

À la vue des échanges qui ont eu lieu, il ressort les points suivants :

- Les choix actés par les présidents de comité auraient pu être échangés de manière différente
- L'activité ayant été fortement perturbée, l'évaluation des travaux mis en place et l'obtention des résultats est difficile à évaluer
- L'utilisation de cette manne financière doit l'être dans le cadre de projets clairs et avec des objectifs identifiés
- Les informations tardives de l'année dernière, ainsi que le calendrier, n'ont pas permis de mettre en place ces critères ; ils sont impératifs cette saison
- Le financement des actions est un moyen de pilotage
- Il est acté, que les actions liées au pacte de développement devront commencer dès janvier 2021. Les procédures de partage et les projets précis à destination des licenciés devront être mis en place. Ces projets doivent être menés par la ligue et les comités.
- Les différents interlocuteurs doivent être réunis rapidement afin de prendre en compte certains éléments dont la chute de licenciés et mettre en place les mesures nécessaires, notamment sur le plan de relance.

Le Service Aux Clubs, via Stéphanie Aurambout, lancera la 1^{ère} réunion rapidement et entamera les travaux avec les personnes de la commission.

Interpoles

Les interpoles féminins (du 29/01/21 au 02/02/21) à Bourg-de-Péage sont lancés : la FFHB et la mairie de Bourg-de-Péage demandent qu'ils soient mis en place, sauf annonces gouvernementales contraires. Toutefois, ils seront sous forme de bulle sanitaire : pas de public, pas de formation en présentiel. Une réunion a lieu mercredi 25 novembre avec le service médical fédéral. Un retour sera effectué. Christine Renaud est la représentante de la DTN sur cet évènement.

Au vu de l'organisation et du contexte, aucun dépassement d'horaires ne devrait avoir lieu.

Il devrait être possible de positionner des caméras afin que ces rencontres servent de support aux formations.

Eric Courtois met un bémol quant à possibilité d'une réelle mise en place de bulle sanitaire et une possible 3^{ème} vague à ce moment.

Les interpoles masculins ne pouvant avoir lieu sur la commune de Vaulx-en-Velin, la question se pose de pouvoir les organiser sur un autre site ou de demander une organisation différente (par zone par exemple).

Dans l'immédiat le BD décide de reporter sa décision auprès de la FFHB au 15 décembre. Dans ce laps de temps, il sera demandé à Bruno Geoffroy de communiquer le cahier des charges à Eric Courtois, pour le site de Roanne, Hervé Kerneis pour le site de Villefranche, et le président de Drôme Ardèche pour le site de Valence. A partir de ce cahier des charges, chacun pourra prendre contact avec les élus locaux afin d'obtenir un accord de principe.

Les bémols sur ces différents sites sont :

- La gestion de l'hôtellerie sur Villefranche et Roanne
- Regroupement des entraîneurs sur un seul site si les dates ne peuvent être positionnées sur les vacances scolaires de la région
- Une mise en place à construire pour Valence

Alain Ripert prendra contact avec la FFHB dès parution du compte-rendu du BD.

Ressources Humaines

Le chômage partiel se poursuit jusqu'au 31 décembre 2020. La priorité reste la formation qu'il est possible de mettre en place. Les personnes n'ayant pas respecté les consignes données seront rappelées à l'ordre (cela reste à la marge).

Il sera demandé aux salariés de prendre une semaine de congés sur la période de fin d'année (récupération, jours de RTT, jours de fractionnement, jours de congés).

Mises à disposition : tout le processus a été remis à plat. A compter du 1^{er} janvier, il y aura une évolution quant à la gestion des frais kilométriques ; ils seront payés par la structure employeur qui devra gérer avec son salarié.

Aucune prestation ne pourra démarrer sans la signature du contrat.

Le paiement de ces prestations sera effectué à M+1 après la facturation.

1. QUALIOP1

L'audit s'est bien passé. Il manque un indicateur concernant le développement des compétences des salariés de l'ITFE. Si la ligue veut être certifiée, nous devons restituer les informations avant le 15 décembre 2020 concernant cet indicateur. Si cet indicateur n'est pas corrigé à la date indiquée, la certification ne sera faite que pour 2 ans. Nous devons donc expliquer la démarche, les outils utilisés pour nos salariés et afficher que nous mettons en place des actions.

La certification est basée sur le fait que nous devons « prouver » ce que nous faisons.

Bernard Gallet tient à remercier Fanny Larmande pour son travail sur toute la production des fiches ainsi que l'équipe de l'ITFE pour l'ensemble des travaux.

A noter qu'un travail avait été effectué avec Zoom RH : il n'a pas été utilisé ; pour ce faire, il conviendrait d'avoir un/une DGS.

2. Poste de DGS

Questions posées :

- Faudrait-il revoir le mode de travail et segmenter avec des salariés ?
- Redéfinir le poste ?
- Procéder en plusieurs étapes (personne RH de prime abord, puis un profil un peu différent)
- Faire un audit et/ou prendre une prestation qui pourrait aider au positionnement de ce poste ?
- Travailler avec un cabinet de recrutement ?

Les compétences et missions affichées n'ont pas changé ; nous avons eu deux profils qui correspondaient à nos attentes : ces dernières ont décliné in fine nos offres pour des raisons différentes.

Une dead-line est positionnée au 23/12/2020. A ce jour, le relais est pris, mais la situation ne peut pas se poursuivre ainsi.

3. Entretiens professionnels

Avec le contexte actuel, il est décidé de chaque élu référent prendra en charge cette action.

La répartition est la suivante :

- Carine : Sophie, Fanny et Ludovic
- Bernard : Pierre-Yves, Benoît, Philippe
- Stéphanie : Jérémy C., Jérémy R.
- Françoise : Isabelle P.
- Patrick et Florian : Chantal
- Thierry : Boris
- Hervé : David, Bruno

Les autres salariés ne sont pas concernés car moins de 2 ans d'ancienneté.

Le principe est le suivant : Eliane Harent envoie la trame et les documents faits par Emmanuelle Defoort en 2019. Chaque élu contacte le salarié en lui envoyant le document à remplir et prend note d'un RDV pour échanges :

- Entretien élu / salarié pour échanger et construire le document ensemble
- Envoi par l'élu du document finalisé et signé, au salarié concerné
- Après relecture et validation du contenu chaque salarié signe et envoie le document signé à Eliane Harent

Dates butoirs : si possible pour le 15/12/2020, et au maximum pour le 23/12/2020. Attention aux prises de congés des salariés.

Finances

La ligue présente un excédent de 20 000 € lié au dégrèvement de l'URSSAF quant aux conditions sanitaires passées (1^{er} confinement).

Demandes faites concernant l'exploitation du QVT :

- Accompagnement psychologique des salariés sur une 2 ou 3 séances individuelles, et sur le principe du volontariat (environ 5000 €)
- Accompagnement collectif sur le temps de travail (qui pourra être une première étape du plan de formation). Ce temps pour les salariés et les élus qui pourraient être intéressés pourra être porté par l'ITFE et l'OPCO. Pascal Jacquet pilotera mais ne sera pas impliqué sur ce volet. Le coût peut être estimé à environ 1 500 € / jour.

Le coût global de ces deux actions serait d'environ 10 000 €

Le principe est validé par le BD.

Le BD est arrêté à 20h15

Reprise du BD le mercredi 25 novembre à 18h30

Sont excusés : Frédéric Colombani, Eric Courtois

Absent : Daniel Sobieraj

Plan de relance

Actuellement Florian Moreau participe à une visio sur la reprise des compétitions : il fera un retour au BD le 7 décembre 2020.

Des réflexions sont lancées autour de la reprise et des actions possibles auprès des licenciés. Le contexte actuel fait que nous n'avons pas pu rendre tous les services attendus, cela malgré nous (interruption de 3 mois). Des réflexions doivent être lancées afin d'étudier les différentes pistes possibles :

- remise d'un tiers des engagements
- remise d'un tiers sur la partie arbitrage

- la démarche est-elle intéressante ?
- est-elle supportable financièrement, et avec quelles conséquences (quelles lignes budgétaires faudra-t-il bouger) ?

La commission financière préférerait attendre la fin de la saison pour prendre des décisions. Concernant les budgets, la matrice sera prête aux alentours du 15/12/2020 et sera mise en application en premier lieu avec Franck Muller, puis étendue aux autres commissions.

Tous les budgets devront être bouclés pour fin janvier 2021.

Pour la partie sportive, les priorités devront être établies pour la reprise.

Le CD 63 indique qu'il va allouer environ 400 € par club à utiliser sur le volet formation, avec un suivi de ces actions. Il y aura une rétrocession en début de saison sur l'axe engagement.

Élections fédérales

Alain Ripert a suivi toutes les présentations (présentielles et visio) de tous les candidats afin d'avoir une vision exhaustive des projets.

Au BD, il y a 3 grands électeurs : Alain Ripert (président de la ligue), Valérie Corduri-Daviet et Patrick Péan (présidente et président de comités).

Alain a contacté les membres du BD ne figurant pas sur une liste (10 personnes) ainsi que les présidents des commissions ou services, afin d'échanger sur les différents projets et avoir les ressentis. Il votera pour la liste « Handball 2020 2024 jouons collectif ».

Concernant les représentants auprès de la FFHB, conseil avait été demandé, quant à la situation de Valérie Corduri-Daviet, représentante de la ligue et inscrite par la suite sur une liste. Il nous a été indiqué de « retirer » Valérie comme représentante. Pour la remplacer, nous aurions dû mettre en place une AG exceptionnelle et un CA exceptionnel. Il apparaît qu'en fait, Valérie aurait pu maintenir son poste, même si elle ne le souhaitait pas pour une question d'éthique. Nous devons donc attendre la prochaine AG fédérale pour présenter deux personnes.

Stages vacances

Des réunions ont lieu avec les salariés porteurs des projets et Stéphanie Aurambout. Il en ressort :

- Stage de printemps : le site de Bouzon (07), sur la période du 18 au 24/04 est privilégié. Le responsable d'établissement ne répond pas pour l'instant, sans doute lié au contexte actuel.
- Les deux autres stages avancent bien : St Laurent de Chamousset et Passy.

L'ensemble du BD acte qu'il faut continuer à préparer le stage de printemps afin d'être prêt pour sa mise en place en 2022.

Paiement en ligne des stages : un appel d'offres a été lancé et une entreprise a été retenue avec une solution en lien avec la banque de la ligue (LCL), et une gestion des inscriptions dans sa totalité.

Le devis est de 6900 €, hors taxes, amortissable sur 3 ans.

La solution est évolutive et répond aux critères sur le RGPD. La solution peut être prête pour le 15 janvier 2021, et au maximum pour le 31 janvier 2021, ce qui permet d'être dans les mêmes créneaux d'ouverture des inscriptions que les autres années.

Si un gain de temps sur la gestion est bien acté, une personne sera nécessaire afin de pouvoir répondre aux questions et faire le suivi comptable. La salariée qui pourrait avoir la charge de ce projet serait Farida Abes. Le temps estimé pour le suivi est d'environ 50 heures (ceci est un maximum car cela devrait être moins). Un lien devra être fait entre l'ancien et le nouveau système. Ce gain administratif devra être estimé de manière à reporter ce temps sur d'autres actions.

Farida devra être intégrée à la formation de la solution informatique.

Valérie Corduri-Daviet demande si ce logiciel pourrait être utilisé pour le paiement des mutations. Aucune réponse ne peut être apportée immédiatement. Valérie devra communiquer à Carine Morel un cahier des charges.

Le devis est validé par le bureau directeur.

Alain profite de ce temps d'échanges pour féliciter Ludovic Dain et Jérémy Réault pour le travail effectué.

Match France-Grèce

Pascal Jacquet a relancé une étude sur la faisabilité de recevoir cette rencontre. Les éléments ont été soumis au BD.

Après discussions, les personnes présentes restent sur la position initiale, à savoir un « non » : les risques restent les mêmes.

Prochain CA

Le CA était prévu le 12 décembre 2020 en présentiel. Au vu du contexte sanitaire, il ne pourra se faire dans les conditions initiales.

Il est avancé au vendredi 11 décembre 2020. Le plan de relance devra être traité comme un sujet prioritaire. Ce plan de relance devra avoir été travaillé en amont et pouvoir être entamé dès janvier. Stéphanie Aurambout lance le sujet avec en prévisionnel une réunion le 5 décembre (membres du CA + comités), afin de faire un premier retour pour le BD du 7 décembre 2020.

Exploitation du QVT

Si les principes ont été validés à la majorité du BD ce lundi, aucun vote n'a pu être fait. Les actions sont soumises au vote : 1 abstention – les deux projets sont validés.

Bernard Gallet propose d'envisager une formation sur le bien-être dans la suite de ces procédures.

Agenda juridique

23/11/2020 (M. Brosset) : l'avocat a effectué une nouvelle intervention par le biais d'une citation directe avec dépôt de caution. L'affaire est reportée au 8 juillet 2021

01/12/2020 : rendez-vous préparatoire avec l'avocat, pour Mme Boullier

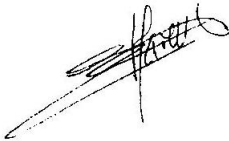
03/12/2020 : rendez-vous tripartite entre Alain, le médecin du travail et M. Mani

18/01/2021 : conciliation aux prud'hommes pour Mme Boullier

02/01/2021 : conciliation aux prud'hommes pour M. Mani

Fin de la réunion à 20h300

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

